

Rapport

Date : 4 juillet 2023
N° d'affaire : ADM 32/2023
Classification : Non classifié

Ministère public du canton de Berne; adaptation de l'application spécialisée Rialto au standard SAP S/4 Hana (mesure anticipée de cycle de vie, système de gestion des affaires pour la Police cantonale et le Ministère public). Crédit d'ouvrage

Table des matières

1.	Synthèse	2
2.	Bases légales	2
3.	Description du projet	2
3.1	Nouveau système de gestion des dossiers (NeVo), application spécialisée Rialto	2
3.2	Etat des lieux de la partie afférente à la Police cantonale	3
3.3	Etat des lieux de la partie afférente au Ministère public	3
3.4	Prise en compte du standard SAP S/4 Hana dans le projet NeVo / Rialto (mesure anticipée de cycle de vie)	3
3.5	Optimisations en relation avec l'adaptation à S/4 Hana	4
3.6	Marche à suivre, garantie du progrès du projet en 2023	4
4.	Qualification juridique de la dépense	5
4.1	Dépenses liées ou nouvelles	5
4.2	Dépenses périodiques ou uniques	5
5.	Dépenses faisant l'objet de la demande	6
5.1	Récapitulatif des dépenses	6
5.2	Délimitation par rapport aux autres dépenses	6
5.3	Bénéfices et rentabilité	7
6.	Conséquences d'un refus de l'autorisation	7
7.	Sécurité de l'information et protection des données	8
8.	Droit régissant les marchés publics	8
9.	Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux	8
9.1	Investissements préservant la valeur ou générant une plus-value	8
9.2	Amortissements	8
9.3	Coûts induits	9
10.	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	9
11.	Répercussions sur les communes	9
12.	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	9
13.	Proposition	9



1. Synthèse

Avec le projet pluriannuel d'acquisition d'un nouveau système de gestion des dossiers (NeVo), la Police cantonale et le Ministère public développent une application spécialisée commune sur une base SAP. La nouvelle application se nomme Rialto et vise à réaliser des ponts numériques entre les deux partenaires principaux dans le domaine de la poursuite pénale. Les premiers développements du projet ont été effectués en se focalisant tout d'abord sur la Police cantonale, en tant que mandante en première position de la chaîne pénale présentant le plus grand volume de travail nécessaire pour la réalisation du projet. Au printemps 2022, la nouvelle application spécialisée Rialto a été introduite au sein de la Police cantonale. Dans la phase suivante, consacrée au Ministère public, la documentation des processus de travail a été effectuée en premier lieu.

L'application Rialto est basée sur le standard SAP R3 et doit être obligatoirement adaptée au cours des prochaines années au nouveau standard S/4 Hana. Il s'agit là d'une mesure de cycle de vie de l'application spécialisée. Contrairement à la Police cantonale, le Ministère public ne travaille pas encore avec Rialto. En vue de réduire les coûts, il est prévu de réaliser cette partie de l'application pour le Ministère public directement avec le nouveau standard, au lieu de le faire avec l'ancien standard et de l'adapter ultérieurement, ce qui entraînerait des désagréments importants. Pour cette raison, la mesure de cycle de vie en question, qui serait de toute façon nécessaire, a été anticipée et, dans le cas du Ministère public, coordonnée avec les travaux encore à effectuer dans le cadre de ce projet. La partie concernant la Police cantonale sera transférée sur le nouveau standard par la suite.

Par le présent crédit d'ouvrage, le Grand Conseil autorise une dépense unique de CHF 6'923'000 (y compris 15 % de réserve) pour l'adaptation de l'application spécialisée Rialto au nouveau standard SAP S/4 Hana. La proposition de crédit comprend la partie des coûts afférente à la justice (groupe de produits Direction de la magistrature état-major, n° 4523000000).

2. Bases légales

Pour les bases juridiques, il est renvoyé aux informations indiquées dans l'arrêté.

3. Description du projet

3.1 Nouveau système de gestion des dossiers (NeVo), application spécialisée Rialto

NeVo est un projet pluriannuel de la Police cantonale et du Ministère public qui présente une importance stratégique. En collaboration avec les fournisseurs Swisscom et Deloitte, une nouvelle application spécialisée commune est réalisée et introduite sur une base SAP. Elle s'appelle Rialto, représentant symboliquement un pont numérique entre les autorités de poursuite pénale. Les partenaires principaux en charge de la poursuite pénale pourront travailler à l'avenir en commun sans changer de médias. Rialto est basée sur la plateforme standardisée SAP et le module SAP ICM (Investigative Case Management); elle tient compte des adaptations nécessaires en vue des tâches à accomplir.

Le logiciel Rialto, moderne et tourné vers l'avenir, permet le remplacement de plusieurs applications spécifiques de la Police cantonale et du Ministère public. Auprès de ce dernier, les applications spécialisées Tribuna et Jugis seront remplacées. Outre une connexion avec des applications tierces

internes et externes et des banques de données, Rialto permet une utilisation sur des appareils mobiles et, à l'avenir, une interopérabilité avec la plateforme judiciaire «Justitia.Swiss».

3.2 Etat des lieux de la partie afférente à la Police cantonale

La Police cantonale a introduit la nouvelle application spécialisée Rialto au printemps 2022 et l'utilise depuis lors au quotidien dans son travail. Un jalon important a ainsi été atteint. Le système fonctionne. Ses performances et sa stabilité ont pu être accrues dans les mois qui ont suivi son introduction, notamment par la fourniture de plus d'infrastructure du côté des fournisseurs et par des corrections continues d'erreurs rencontrées. Les connaissances initialement insuffisantes du système par les collaboratrices et les collaborateurs se sont nettement améliorées grâce à des formations spécialisées et au soutien des KeyUsers. La Police cantonale a ainsi pu réceptionner sa partie du système.

Depuis la mise en service de l'application à la Police cantonale, les travaux se poursuivent sur trois niveaux: premièrement, l'exploitation de Rialto auprès de la Police cantonale; deuxièmement, l'achèvement de la partie concernant le Ministère public et troisièmement, la réalisation de compléments du système en service en fonction de contingences supérieures (p. ex. connexions au système ERP cantonal et au nouveau casier judiciaire NewVOSTRA).

3.3 Etat des lieux de la partie afférente au Ministère public

Compte tenu de sa première position dans la chaîne pénale et du plus grand volume de travail et du système qu'elle représente, les travaux se sont tout d'abord focalisés sur la partie afférente à la Police cantonale. Après le début des travaux selon la planification de la partie afférente au Ministère public (fin de la conception en décembre 2022, introduction en été 2023), le fournisseur a communiqué par écrit en août 2022 qu'il ne serait pas en mesure de respecter la planification prévue pour le Ministère public, notamment en raison de la nécessité d'élaborer des concepts de base plus détaillés pour le travail de développement. Ce constat du fournisseur était important, même s'il impliquait un retard du projet. Les concepts de base représentent les fondements du travail de développement, afin que Rialto puisse être ensuite utilisé comme outil de travail par le Ministère public. En particulier, l'application doit prévoir tous les processus de travail et leurs variantes, en fonction des constellations de participants à une procédure pouvant survenir d'après les dispositions légales applicables, et garantir le transfert sans erreurs des flux financiers au service d'encaissement, dans le cadre d'une administration de masse. A partir de l'automne 2022, l'équipe élargie responsable du projet auprès du Ministère public a densifié et complété les concepts de base de tous les processus du Ministère public et du Ministère public des mineurs, ainsi que les processus collaboratifs (phase 1). La collaboration avec le fournisseur s'est révélée étroite et fructueuse. Les travaux ont pu être terminés comme prévu au printemps 2023. Ainsi, de son point de vue, le fournisseur dispose maintenant d'une base conceptionnelle suffisamment complète et solide pour développer la partie du système afférente au Ministère public.

3.4 Prise en compte du standard SAP S/4 Hana dans le projet NeVo / Rialto (mesure anticipée de cycle de vie)

L'application spécialisée Rialto a été conçue et développée sur la base du standard SAP R3. Ce standard technique va être remplacé. Les systèmes SAP doivent dès lors être adaptés au nouveau standard S/4 Hana dans peu d'années. D'après la communication de SAP, le changement doit se faire jusqu'en 2027. La partie du système déjà en service auprès de la Police cantonale et celle se trouvant en développement pour le Ministère public doivent donc être adaptés au nouveau standard SAP.

Comme l'adaptation de Rialto au nouveau standard SAP est techniquement impérative, ce changement est déjà prévu depuis longtemps dans le cadre du cycle de vie de l'application de la Police cantonale et du Ministère public. La pérennité du système et le succès de son introduction auprès de la Police cantonale obligent à prendre en compte la poursuite du développement technique de l'application spécialisée Rialto dans le cadre du projet global NeVo. Le retard consécutif au complément nécessaire des concepts de base du Ministère public et à l'adaptation imminente au standard S/4 Hana a conduit à la décision de développer la partie du système afférente au Ministère public directement sur la base du nouveau standard.

En d'autres termes, une mesure technique impérative, déjà prévue dans le cycle de vie de l'application, est désormais anticipée. Au lieu de réaliser la partie du système afférente au Ministère public sur la base du standard antérieur R3 et de l'adapter peu de temps après au nouveau standard, elle est directement développée en tenant compte de ce dernier. Ainsi, la mise en service de Rialto auprès du Ministère public pourra avoir lieu dans les deux ans qui suivent; par la suite, la partie du système afférente à la Police cantonale sera adaptée.

3.5 Optimisations en relation avec l'adaptation à S/4 Hana

L'adaptation de Rialto au standard SAP S/4 Hana conduit d'une part à la réalisation d'optimisations en relation avec le changement de plateforme. Un aspect central consiste en une amélioration des performances. Elle se manifeste en particulier grandement dans le cadre de la recherche et de la fusion de documents. Par ailleurs, la création et la modification de documents est optimisée. S/4 Hana permet aussi une configuration flexible de l'interface des utilisatrices et des utilisateurs: un design actuel est utilisé, qui peut être adapté aux divers besoins et rôles dans l'organisation. Enfin, S/4 Hana permet la gestion de structures de dossiers complexes par des processus différenciés, dans laquelle l'accent est mis sur la gestion électronique des dossiers. L'achèvement des concepts de base et la planification de l'adaptation à S/4 Hana ont encore mis en lumière un léger besoin de fonctionnalités supplémentaires, qui ne faisaient pas partie de la description initiale des besoins et qui n'ont pas pu être prises en compte dans le cadre du crédit complémentaire du Grand Conseil. En effet, les besoins de la partie du système afférente au Ministère public n'étaient alors pas encore affûtés (voir le rapport concernant le crédit complémentaire, ch. 3.4.2, paquet 4.2) et le besoin de certaines fonctionnalités découle directement du développement de l'adaptation au nouveau standard SAP.

3.6 Marche à suivre, garantie du progrès du projet en 2023

En accord avec le fournisseur, la Police cantonale et le Ministère public considèrent que l'adaptation anticipée au standard S/4 Hana est réalisable et bénéfique. L'adaptation d'un système à un nouveau standard constitue, en elle-même, un projet de grande envergure. Dans l'optique d'une maîtrise des coûts, la partie en développement du système afférent au Ministère public doit être réalisée directement en fonction du nouveau standard. Une mesure prévue de toute façon dans le cycle de vie de l'application est ainsi réalisée de manière anticipée et coordonnée, dans le cas du Ministère public, avec les travaux encore en attente. La partie afférente à la Police cantonale sera adaptée par la suite au nouveau standard.

A partir de l'été 2022, les concepts de base des processus de travail du Ministère public ont été achevés (phase 1; voir ch. 3.3, Etat des lieux de la partie afférente au Ministère public). Parallèlement, la planification de l'adaptation à S/4 Hana a été poursuivie et achevée (phase 0). En particulier, l'architecture future de Rialto sur la base de S/4 Hana a été éclaircie pour la Police cantonale et le Ministère public. Le fournisseur a également connu dans ses rangs des changements et des renforcements importants au niveau du personnel dans le domaine du développement du projet, qui

ont été ressentis positivement par la Police cantonale et par le Ministère public. Des évaluations fondamentales sur les questions en rapport avec les possibilités de réalisation du projet ont été tout d'abord entreprises, qui se sont révélées positives. Par la suite, l'architecture conceptionnelle du projet a dû être décidée, de même que la méthode d'implémentation et sa planification. Une estimation des coûts a aussi dû se faire de la part du fournisseur; sur la base des expériences faites, elle a abouti au cours de l'année 2023 en une compilation détaillée et consolidée des coûts, coordonnée avec la planification du budget.

Il s'agissait aussi de planifier l'exécution des travaux du projet pour la période postérieure à l'arrêté du Grand Conseil relatif à la présente demande de crédit, c'est-à-dire de veiller à une réalisation de la phase 0 sur le plan opératif. Cette planification s'avérait d'autant plus indiquée qu'il s'agissait de minimiser le besoin de temps supplémentaire et de faire en sorte que le fournisseur puisse poursuivre ses travaux sans attendre à l'issue de la mise en service du système au sein de la Police cantonale.

Dans ce but, des travaux préparatoires de développement ont lieu au cours de l'année 2023. A titre d'essai, le fournisseur réalise un processus de travail choisi du Ministère public dans Rialto sur la base de S/4 Hana, y compris les interfaces nécessaires (essai prototype, «minimum viable product», MVP). Ce premier pas concret de réalisation permet de mettre sur pied les bases techniques de la poursuite du développement de la partie du système afférente au Ministère public. Ainsi, la sécurité de la planification est accrue tant du point de vue du fournisseur que de celui du client. La mise en service du MVP est prévue en septembre 2023. Pour financer ce travail préparatoire de développement, la Direction de la magistrature a décidé le 3 avril 2023 d'autoriser une dépense particulière dans le cadre de la partie des coûts JUS, qu'il y a lieu d'imputer sur la présente demande de crédit.

En ce qui concerne la partie du système afférente au Ministère public, l'adaptation anticipée à S/4 Hana est réalisée dans le cadre du projet global NeVo. L'organisation du projet et les bases contractuelles demeurent donc inchangées pour l'essentiel. D'éventuelles adaptations ou modifications complémentaires seront effectuées, le cas échéant, dans la mesure nécessaire. A cet effet, un complément au contrat d'entreprise et les adaptations concrètes qui en découlent au sein de l'unité organisationnelle sont réalisés. Au niveau de la Police cantonale, un service interne idoine a été mis sur pied.

Sous l'angle des risques encourus, il convient de garantir que le Ministère public mette suffisamment de ressources à disposition pour la collaboration au projet. Pour sa part, il incombe au fournisseur de garantir la mise à disposition de sa capacité de travail et de se focaliser sur le Ministère public.

4. Qualification juridique de la dépense

4.1 Dépenses liées ou nouvelles

L'art. 30, al. 1 de la loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0) définit une dépense comme étant nouvelle lorsque l'organe compétent dispose d'une liberté d'action pour ce qui est de son montant, de la date à laquelle elle sera engagée ou d'autres modalités. En l'occurrence, conformément à la pratique, il s'agit ici de dépenses nouvelles.

4.2 Dépenses périodiques ou uniques

Les dépenses concernant des projets, des développements et en matière de conseil entrent dans le cadre de projets de durée limitée. Il s'agit donc de dépenses uniques, au sens de l'art. 27 LFin.

5. Dépenses faisant l'objet de la demande

5.1 Récapitulatif des dépenses

Pour l'adaptation de l'application spécialisée Rialto au nouveau standard SAP S/4 Hana, une participation de la justice aux dépenses est nécessaire à raison de CHF 2.77 Mio. Ces coûts comprennent en particulier des dépenses uniques pour la mise en place du service, le développement, la migration et la mise en œuvre des interfaces, ainsi que la mise en service au sein du Ministère public. Pour ce qui concerne les optimisations au niveau des performances et de l'interface des utilisatrices et des utilisateurs, réalisées dans le cadre de l'adaptation (voir ch. 3.5), un montant supplémentaire de CHF 3.25 Mio. est à la charge de la justice.

Les coûts se répartissent sur les années 2024 à 2026. Le fournisseur assume lui-même une partie de ses coûts. La Police cantonale et le Ministère public se répartissent les coûts à la charge du client. Il y a lieu d'appliquer la clé de répartition valable pour le projet Rialto initial et son exploitation. La part des coûts à la charge de la Police cantonale, auprès de laquelle l'application Rialto est déjà en service, est financée par le crédit-cadre AN/TIC accordé à la Police cantonale pour les mesures de cycle de vie. La partie du système afférente au Ministère public n'est pas encore en service. Cette circonstance, le fait que le crédit-cadre AN/TIC accordé à la justice est d'une ampleur moindre, ainsi que l'importance du projet NeVo / Rialto conduisent à ce que la part des coûts à la charge de la JUS soit couverte par le présent crédit d'ouvrage demandé.

Le tableau ci-dessous résume les dépenses dont la justice demande la prise en charge:

Adaptation à S/4 Hana	CHF	2'770'000
Optimisations dans le cadre de l'adaptation	CHF	3'250'000
Minimal Viable Product (MVP)	CHF	331'716
Coûts totaux de l'adaptation à S/4 Hana auprès du Ministère public	CHF	6'351'716
Sous déduction du MVP autorisé par l'arrêté de la Direction de la magistrature du 03.04.2023 (ADM 33/2023; ici sans la réserve de 15 %)	CHF	331'716
Montant du crédit (y compris la TVA, sans la réserve)	CHF	6'020'000
Crédit à autoriser (y compris la TVA et 15 % de réserve)	CHF	6'923'000

5.2 Délimitation par rapport aux autres dépenses

Pour la réalisation de la nouvelle gestion des affaires de la Police cantonale et du Ministère public, le Grand Conseil a autorisé un crédit d'ouvrage (AGC 2016.POM.376) et pour les compléments nécessaires, un crédit complémentaire (AGC 2020.SIDKAPO.573). Après l'introduction de Rialto auprès de la Police cantonale, les moyens financiers restants de ces crédits sont utilisés en vue de réaliser la partie du système afférente au Ministère public et les aspects encore pendants après la mise en service de Rialto à la Police cantonale.

L'adaptation du système à S/4 Hana, en tant que mesure de cycle de vie indépendante, et les optimisations qui y sont liées ne font pas partie du projet initial NeVo et des crédits précités. Il ne s'agit toutefois quand même pas de coûts supplémentaires. Comme exposé plus haut, cette mesure technique nécessaire était déjà planifiée depuis longtemps en tant que mesure du cycle de vie. Elle est maintenant effectuée de manière anticipée pour des raisons de coûts.

Pour couvrir les frais d'exploitation ainsi que la maintenance et le développement de Rialto (cycle de vie), les moyens financiers émanant des crédits-cadre AN/TIC respectifs de la Police cantonale et du Ministère public sont à disposition.

5.3 Bénéfices et rentabilité

L'adaptation anticipée au nouveau standard SAP S/4 Hana se justifie pour des raisons de protection des investissements et d'utilisation économe des moyens financiers. Les investissements dans une plateforme bientôt obsolète sont ainsi réduits au minimum. Par ailleurs, en comparaison avec le standard actuel R3, la nouvelle plateforme offre des avantages importants en ce qui concerne la convivialité d'utilisation et l'interface des utilisatrices et des utilisateurs, de même que pour les performances du système. Les expériences faites lors de son introduction auprès de la Police cantonale démontrent l'importance de ces facteurs pour l'acceptation et le succès d'un changement de système. Le système ERP cantonal introduit le 1^{er} janvier 2023 est également basé sur le standard SAP S/4 Hana.

6. Conséquences d'un refus de l'autorisation

En cas de refus de l'autorisation des présentes dépenses, les prestations prévues ne pourront pas être effectuées ou ne pourront l'être que de façon restreinte. Cela aurait pour conséquence que les tâches légales concernées des autorités de poursuite pénale ne pourraient pas être remplies ou ne pourraient l'être que de manière restreinte.

En cas de refus de la demande de crédit, la partie du système afférente au Ministère public serait réalisée sur la base du standard R3. Cela entraînerait des investissements considérables dans un standard bientôt obsolète. Un refus de la demande de crédit ne permettrait pas de raccourcissement notable du projet restant à réaliser, consistant dans la partie du système afférente au Ministère public. Si le passage au nouveau standard devait être rattrapé plus tard, un refus du crédit ne réduirait pas non plus les coûts. Un tel déplacement à plus tard de l'adaptation au nouveau standard aurait vraisemblablement bien plus comme conséquence de générer des coûts supplémentaires. D'une part, le développement retardé des ressources nécessaires chez le fournisseur allongerait la durée du projet. D'autre part, il y aurait lieu d'adapter un système complet déjà en service au nouveau standard, au lieu de le faire uniquement pour une partie de celui-ci.

Pour les collaboratrices et les collaborateurs du Ministère public, le remplacement de l'application spécialisée centrale représente un changement considérable, qui prendra du temps. Dans le cas d'un projet ultérieur d'adaptation, elles et ils seraient confrontés à un nouveau changement de leur méthode de travail, alors qu'elles et ils auraient à peine eu le temps de se former à l'utilisation de Rialto, ce qui s'avérerait peu rationnel. La renonciation à la libération du crédit ou son déplacement à plus tard augmenterait le risque d'un retard du projet global NeVo, déjà en cours depuis plusieurs années, en raison de l'apparition d'une certaine lassitude des collaboratrices et des collaborateurs concernés, tant au niveau du fournisseur que de celui du client.

Enfin, le risque que le Ministère public soit dépassé serait augmenté si la Police cantonale devait procéder plus tôt et de manière indépendante à l'adaptation au nouveau standard. Etant donné que le passage à la nouvelle plateforme devrait tout de même s'effectuer obligatoirement dans peu d'années, un usage rationnel des moyens financiers commande d'éviter des investissements dans l'ancien standard ou, à tout le moins, de les limiter à un minimum.

7. Sécurité de l'information et protection des données

Un concept SIPD a été élaboré pour Rialto et examiné par le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données dans le cadre d'un contrôle préalable d'après l'article 17a de la loi sur la protection des données¹. Ce concept sera révisé et soumis à nouveau, si besoin est, au Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données lors de chaque modification déterminante.

8. Droit régissant les marchés publics

Conformément aux dispositions du droit des marchés publics, les mandats sont attribués à des tiers dans le cadre d'une procédure de gré à gré, d'une procédure sur invitation, d'une procédure ouverte ou d'une procédure sélective, selon les montants en jeu.

Le 22 juillet 2016, la Police cantonale et le Ministère public ont mis le projet NeVo en soumission sur le site internet simap, sous le ch. 143'130. Le marché a été attribué à Swisscom SA; cette attribution a été publiée le 16 décembre 2016 sur simap.

L'exécution des travaux d'après le nouveau standard SAP S/4 Hana a nécessité l'acquisition par le fournisseur des licences logicielles nécessaires. En conséquence, l'attribution de gré à gré de ce mandat a été publiée le 24 janvier 2023 sur simap. Une séparation du mandat initial était impossible pour des raisons économiques et techniques, de telle sorte que seule l'entreprise à laquelle l'exécution des travaux a été attribuée entraine en ligne de compte. Par analogie, il en va de même des travaux préparatoires de développement pour l'année 2023. Cette attribution de gré à gré a été, elle aussi, publiée sur simap. Pour l'adaptation de Rialto au standard S/4 Hana, une publication correspondante est prévue après la décision sur la présente demande de crédit.

9. Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

9.1 Investissements préservant la valeur ou générant une plus-value

Il s'agit d'investissements relatifs à un projet d'application spécialisée et à son développement. Ces investissements génèrent dès lors une plus-value.

9.2 Amortissements

Le présent crédit entraîne globalement les charges d'amortissement suivantes, pour une durée d'amortissement moyenne de 5 ans:

¹ Loi sur la protection des données du 19 février 1986 (LCPD ; RSB 152.04).

Charges d'amortissement

en CHF (TVA comprise)	2025	2026	2027	Total
JUS (EMR/DM)	325'000	650'000	650'000	1'625'000
Total	325'000	650'000	650'000	1'625'000

En raison de la durée de vie utile prévue des investissements qui doivent être approuvés ici, les dépenses d'amortissement seront toujours encourues après l'année 2027.

9.3 Coûts induits

Les dépenses nouvelles en cause ici entraînent des coûts induits, en particulier pour ce qui concerne l'exploitation, la maintenance et les licences informatiques. Ces coûts seront financés au moyen des crédits-cadre AN/TIC respectifs de la Police cantonale et de la justice.

Au surplus, le présent arrêté n'a pas de répercussions particulières sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique ou les locaux.

10. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le présent crédit est conforme à la Stratégie TIC du Conseil-exécutif pour 2021 à 2025. Le projet NeVo / Rialto fait partie des points centraux nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie pour une administration numérique.

11. Répercussions sur les communes

Le présent crédit n'a pas de répercussion directe sur les communes.

12. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le présent crédit n'a pas de répercussion directe sur l'économie, l'environnement et la société.

13. Proposition

La Direction de la magistrature invite le Grand Conseil à approuver le présent crédit d'ouvrage.

Annexe :

- Projet d'AGC